

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 février 2011, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Marie-Eve D'Ascola
 Madame Edith Coulombe
 Madame Julie Plamondon
 Madame Lisa Kennedy
 Monsieur François Du Sablon
 Monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Michel Chatigny est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2011;
4. Acceptation des comptes du mois;
5. Bordereau de correspondance;
6. Nomination du directeur général et secrétaire-trésorier;
7. Nomination d'un signataire substitut pour les effets bancaires;
8. Avis de motion et présentation du projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux;
9. Engagement de la municipalité à céder un terrain à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries pour la construction d'une nouvelle école primaire, sur le territoire de la municipalité;
10. Adoption d'une politique concernant le harcèlement psychologique en milieu de travail;
11. Demande de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence (TECQ);
12. Recommandation de paiement numéro 3 – projet de réfection de la toiture du presbytère;
13. Immobilisations 2011- autorisation de dépenses;
14. Demande de subvention 2011 pour l'Association pour la Protection de l'Environnement du lac Saint-Charles;
15. Programme de subvention 2011 de couches réutilisables;
16. Aide financière dans le cadre du programme FIMR volet 3 pour le projet d'agrandissement du complexe municipal – engagement de la municipalité à l'égard des coûts admissibles et des coûts d'exploitation;

17. Demande de monsieur Richard Roussel – radiation d'intérêts et pénalités sur un compte divers en souffrance;
18. Demande de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries – soutien financier au 13^e Gala entrepreneuriat;
19. Avis de motion - règlement concernant la constitution d'un service de protection et sécurité contre les incendies;
20. Renouvellement de l'entente relative à la fourniture du service de protection contre l'incendie sur le territoire de la ville de Lac-Delage par les cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;
21. Achat d'habits de combat pour le Service de la protection incendie;
22. Rapport du comité de sélection – engagement d'un ouvrier de voirie avec spécialisation;
23. Immobilisations 2011 – achat d'un véhicule usagé en remplacement du camion Ford Ranger 1992;
24. Rapport du comité d'évaluation des offres de services professionnels – projets de réfection et de pavage d'une partie du chemin Saint-Edmond et de toute l'assiette des chemins Whalen et Plateau;
25. Désignation d'une firme d'ingénieurs – surveillance des travaux dans le cadre du projet de prolongement du chemin des Affluents dans le développement Mont Hibou;
26. Vente d'un bien de la municipalité;
27. Avis de motion – modifiant le règlement sur le stationnement;
28. Rapports du directeur du Service d'urbanisme et d'environnement – évaluations annuelles des employés :
 - a) monsieur Philippe Morin, inspecteur en urbanisme et en environnement;
 - b) monsieur René Boily, conseiller en urbanisme;
29. Début des procédures de modification de certains règlements d'urbanisme – dépôt des avis de motion :
 - a) zonage – règlement numéro 09-591;
 - b) lotissement - règlement numéro 09-592;
 - c) permis et certificats - règlement numéro 09-601;
 - d) construction - règlement numéro 09-602;
 - e) plans d'implantation et d'intégration architecturale – règlement numéro 09-603;
 - f) usages conditionnels – règlement numéro 09-606;
30. Demande de subvention 2011 – organisme régional;
31. Demande de reconnaissance d'un organisme du milieu;
32. Mandat à un consultant – plan d'action pour les parcs et terrains de jeux et entrées de la municipalité;
33. Varia;
34. Période de questions;
35. Levée de la séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés. : 28-11

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par monsieur François Du Sablon.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 29-11

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2011

Considérant que chaque membre du conseil a reçu le procès verbal de la séance du 17 janvier 2011, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter le procès-verbal du 17 janvier 2011 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 30-11

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'accepter le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Michel Chatigny, certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois de janvier et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour janvier totalisant 477 304,07 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois de janvier, se chiffrant à 228 624,59 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 132 438,87 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 31-11

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Édith Coulombe et résolu d'accepter le bordereau de correspondance daté du 14 février 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 32-11

NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Considérant que ce conseil a nommé monsieur Michel Chatigny à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim en vertu de sa résolution numéro 293-10, datée du 13 septembre 2010;

Considérant qu'il est de l'avis de ce conseil que monsieur Chatigny peut assumer les fonctions et responsabilités inhérentes au poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par monsieur le maire Robert Miller et appuyé unanimement que ce conseil :

- nomme monsieur Michel Chatigny à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, avec les fonctions et responsabilités précisées au document joint à la présente résolution (annexe « A » - poste : Directeur général et secrétaire-trésorier);
- applique une période d'essai de six mois à compter de l'adoption de la présente résolution avec une évaluation du rendement par le conseil municipal au terme de cette période;
- fixe la rémunération à l'échelon huit de l'année 2011 du poste de directeur-général selon l'annexe « B » du règlement numéro 10-633 portant sur les conditions de travail du personnel cadre de la municipalité et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2011; et
- fixe les autres conditions de travail de monsieur Chatigny en fonction du règlement numéro 10-633.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense sont prévues au budget 2011 donc le directeur général et secrétaire-trésorier confirme les disponibilités de crédits.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 33-11

NOMINATION D'UN SIGNATAIRE SUBSTITUT POUR LES EFFETS BANCAIRES

Considérant la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier concernant la nomination d'un signataire substitut pour les effets bancaires;

Il est proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil autorise monsieur Steve Whalen, directeur du Service des finances, à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury les effets bancaires (chèques, billets, obligations, etc.) en cas d'absence de monsieur Michel Chatigny, directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Maire

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-637 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le maire, monsieur Robert Miller, procède à la présentation des motifs et objectifs visés par le projet de règlement numéro 11-637, de l'échéancier d'adoption dudit règlement ainsi que le contenu de l'avis public devant être affiché au moins vingt et un jours avant la séance régulière du conseil prévoyant l'adoption du règlement.

Suite à la présentation, le maire ainsi que les autres membres du conseil municipal, répondent aux questions et prennent acte des commentaires des citoyennes et citoyens.

Rés : 34-11

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À CÉDER UN TERRAIN À LA COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que la capacité d'accueil de l'école du Harfang-des-Neiges se chiffre à 500 élèves;

Considérant que depuis plusieurs années, un nombre élevé de permis de construction est émis dans la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;

Considérant que les projections démographiques du ministère sont déterminées à partir du registre des naissances et de la Régie de l'assurance maladie et qu'elles indiquent que l'école actuelle aura atteint sa capacité maximum, d'ici 2012;

Considérant que la croissance démographique de la municipalité est une tendance lourde;

Considérant que sur la base de la moyenne des permis de construction émis au cours des dernières années, la population de la municipalité en 2021 serait de 9 000 personnes si la même tendance se poursuit dans les dix prochaines années;

Considérant qu'une hausse importante de la clientèle scolaire est prévue au cours des prochaines années, laquelle hausse se détaille comme suit :

2011-2012 :	557 élèves
2012-2013 :	634 élèves
2013-2014 :	721 élèves
2014-2015 :	815 élèves

Considérant qu'au surplus, une diminution du nombre d'élèves par groupe est à prévoir à compter de l'année scolaire 2011-2012;

Considérant que la configuration du terrain et son exigüité rendent impossible l'agrandissement de l'école actuelle;

Considérant que la Commission scolaire reconnaît le besoin urgent de la nouvelle école dans le secteur de Stoneham-et-Tewkesbury et qu'elle souhaite être en mesure d'accueillir les nouveaux élèves de ce territoire dès la rentrée 2012-2013;

Considérant qu'un protocole d'entente devra être entériné entre les parties préalablement à la signature de l'acte de cession;

Il est proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu de céder à la commission

scolaire des Premières-Seigneuries un terrain d'une superficie pouvant atteindre 13 000 m² desservis par des réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux pour la construction d'une nouvelle école primaire sur le territoire de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Une copie conforme de la résolution sera transmise à la ministre de l'Éducation du Loisirs et du Sport.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller monsieur François Du Sablon quitte la salle du conseil à 21 h 29.

Rés. : 35-11

ADOPTION D'UNE POLITIQUE CONCERNANT LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL

Considérant qu'il est important d'avoir une politique municipale permettant à tous les employés de la municipalité d'avoir un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique;

Considérant qu'il est important pour les gestionnaires de la municipalité d'avoir une approche systématique de prévention et d'intervention à l'égard du harcèlement psychologique;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil adopte la politique concernant le harcèlement psychologique en milieu de travail A-11-01, déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Ladite politique fera l'objet d'une publication et sera distribuée à tous les employés de la municipalité afin qu'ils reconnaissent les règles d'éthique inhérentes à l'application de celle-ci.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller monsieur François Du Sablon revient à la salle du conseil à 21 h 31.

Rés. : 36-11

DEMANDE DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE (TECQ)

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu :

- que la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des

dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

- que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux du 28 janvier 2011 et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée, dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- que le directeur du Service des finances, monsieur Steve Whalen, soit autorisé à déposer la présente demande auprès du gouvernement pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 37-11

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – PROJET DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU PRESBYTÈRE

Considérant que le conseil a adopté, le 10 mai 2010, le règlement numéro 10-625 pourvoyant à la réfection de la toiture du presbytère, la mise aux normes de la chapelle Saint-Jacques de Tewkesbury et l'installation d'un système de ventilation et d'éclairage dans la grange du presbytère;

Considérant que la résolution numéro 239-10, octroyant le contrat de réfection de la toiture du presbytère à la firme toitures Falardeau inc.;

Considérant la recommandation de paiement numéro 3, de monsieur Michel Boudreau, architecte, datée du 10 février 2011 à l'effet d'autoriser le paiement;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Édith Coulombe et résolu d'autoriser le paiement du montant suivant, taxes applicables incluses à la firme Toitures Falardeau inc. :

Numéro 3 : 3 010,92 \$

Une retenue de 10% a été approuvée conformément au contrat liant les parties. Cette retenue sera libérée après l'exécution du dernier paiement conformément aux recommandations de l'architecte.

Les sommes nécessaires pour couvrir les présentes dépenses seront prises à même le règlement numéro 10-625 prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 38-11

IMMOBILISATIONS 2011 – AUTORISATION DE DÉPENSES

Considérant que ce conseil a adopté le 20 décembre 2010 le programme triennal d'immobilisations des années 2011 à 2013;

Considérant que certains projets d'immobilisations prévus pour l'année 2011 ont comme source de financement le surplus accumulé affecté (véhicules), le fonds de roulement et l'affectation à même les revenus;

Considérant que la liste desdits projets, datée du 3 février 2011 et identifiée par l'annexe "A", contient quatre projets d'immobilisations à être réalisés au cours de l'année 2011;

Considérant le bilan du surplus accumulé affecté (véhicules) et du fonds de roulement au 31 décembre 2010 ainsi que l'affectation à même les revenus pour 2011;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil autorise les directeurs de services à réaliser les projets d'immobilisations énumérés à l'annexe "A" faisant partie de la présente résolution.

L'autorisation des dépenses est accordée aux conditions suivantes:

- Le respect des budgets accordés à chaque projet d'immobilisation;
- Le respect de la politique d'achat;
- Le respect de la politique de gestion contractuelle.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les sommes requises pour le financement des projets sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 39-11

DEMANDE DE SUBVENTION 2011 POUR L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-CHARLES

Considérant que le budget 2011 prévoit une subvention pour l'Association pour la Protection de l'Environnement du lac Saint-Charles (APEL);

Considérant que l'APEL est le gestionnaire du site d'interprétation connu sous le nom « Les Marais du Nord » localisé sur le territoire des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;

Considérant qu'il est de l'avis de ce conseil, de l'importance de ladite association pour notre municipalité compte tenu de sa mission de protection de l'environnement et éducative;

Considérant la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil accorde une subvention de 5 000 \$, à l'Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Saint-Charles pour l'année 2011 pour supporter le projet du Marais du Nord.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir la présente dépense sont disponibles (poste budgétaire numéro 02-460-01-970).

Adoptée à l'unanimité.

PROGRAMME DE SUBVENTION 2011 DE COUCHES RÉUTILISABLES

Considérant que le programme de subvention pour l'achat de couches réutilisables permet de soutenir les nouvelles familles qui désirent contribuer à la protection de l'environnement;

Considérant qu'il pourrait également permettre de réduire les déchets et les frais qui s'y rattachent;

Considérant que ce projet s'intègre parfaitement dans un processus de développement durable puisqu'il prend en compte les trois domaines, soit social, économique et environnemental;

Considérant que les sommes nécessaires à la présente dépense sont prévues au budget 2011;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que le programme d'aide financière, visant à subventionner l'achat de couches réutilisables, soit renouvelé et qu'une enveloppe d'environ 1 500 \$ y soit dédiée (poste 02-453-02-339);
- Que les modalités du programme se définissent comme suit :

On entend par « couches réutilisables », un ensemble composé d'un minimum de 20 couches en tissu réutilisables;

Le montant de la subvention pour l'acquisition de couches réutilisables équivaut à 50 % du coût d'acquisition avant les taxes, sans excéder 100 \$ par enfant;

Les personnes admissibles à une subvention pour l'acquisition de couches réutilisables, sont les personnes qui résident sur le territoire de la municipalité et détentrices de l'autorité parentale d'un enfant âgé de moins d'un an au moment de l'acquisition;

La demande de subvention doit être faite par écrit et contenir l'information et les documents suivants :

- La facture originale de l'acquisition des couches réutilisables;
- Une copie d'une preuve de résidence soit du compte de taxe ou du bail;
- Une copie d'une preuve de naissance émanant d'une autorité compétente ou du certificat de naissance.

Le programme de subvention peut se terminer sur décision du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FIMR VOLET 3 POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU COMPLEXE MUNICIPAL – ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À L'ÉGARD DES COÛTS ADMISSIBLES ET DES COÛTS D'EXPLOITATION

Considérant que la demande de réclamation finale auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire portant sur le projet d'agrandissement du complexe municipal a été transmise le 18 octobre 2010;

Considérant que le MAMROT demande certaines informations supplémentaires afin de compléter l'analyse et déposer son rapport final à l'égard des dépenses admissibles, confirmant ainsi l'aide financière à laquelle la municipalité aura droit dans le cadre dudit dossier;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que ce conseil :

- Accepte et autorise le projet d'agrandissement du complexe municipal réalisé dans le cadre du programme FIMR volet 3, du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (dossier numéro 611523);
- S'engage à payer sa part des coûts admissibles; et
- S'engage à payer les coûts d'exploitation continus dudit projet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 42-11

DEMANDE DE MONSIEUR RICHARD ROUSSEL – RADIATION D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS SUR UN COMPTE DIVERS EN SOUFFRANCE

Considérant la demande de monsieur Richard Roussel portant sur le paiement d'un compte « divers » (réfection d'une installation septique par la municipalité) porté au dossier de taxation de celui-ci au mois de juin 2009, en vertu de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales (LCM);

Considérant que monsieur Roussel a procédé au paiement du capital dû à l'égard dudit compte le 21 janvier 2011, au montant de 14 608,43 \$;

Considérant qu'il reste un solde de 3 329,79 \$ en date du 21 janvier 2011 représentant les intérêts, pénalités et frais divers à l'égard du non paiement dans les délais requis dudit compte;

Considérant la situation particulière de monsieur Roussel ainsi que le contexte légal devant être assumé par celui-ci à l'égard des travaux de réfection de l'installation septique par un entrepreneur privé selon les plans et devis d'un ingénieur;

Considérant qu'il est de l'avis de ce conseil que, dans les circonstances, la municipalité devrait renoncer au paiement de solde au montant de 3 329,79 \$;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil autorise le Service des finances à radier le solde dû à l'égard du compte « divers » inscrit au matricule numéro 3803-04-9392, propriété de monsieur Richard Roussel, attribuable à la réfection d'une installation septique et représentant les intérêts, pénalités et frais divers accumulés depuis l'échéance dudit compte.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 43-11

DEMANDE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES - SOUTIEN FINANCIER AU 13^E GALA ENTREPRENEURIAT

Considérant qu'il est de l'avis de ce conseil de répondre favorablement à la demande d'appui financier de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, portant sur la tenu du 13^e Gala entrepreneuriat durant lequel seront

remises des bourses aux élèves gagnants du « Concours québécois en entrepreneuriat »;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Édith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil accorde un appui financier de 200 \$ à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries dans le cadre du « Concours québécois en entrepreneuriat » dont le Gala entrepreneuriat sera tenu le 13 avril 2011.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir la présente dépense sont disponibles (poste budgétaire numéro 02-190-51-970).

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN SERVICE DE PROTECTION ET SÉCURITÉ CONTRE LES INCENDIES

Je, soussigné, Louis-Antoine Gagné, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement concernant la constitution d'un service de protection et sécurité contre les incendies.

Conseiller

Rés. : 44-11

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LAC-DELAGE PAR LES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Considérant l'entente de juillet 2003 portant sur la fourniture du service de protection contre l'incendie sur le territoire de la ville de Lac-Delage par la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;

Considérant que la municipalité a signifié par voie de résolution (numéro 171-10) le 18 mai 2010, que des modifications à l'entente étaient souhaitées;

Considérant qu'un comité a été formé pour représenter la municipalité auprès des représentants de la ville de Lac-Delage dans le cadre du renouvellement de ladite entente;

Considérant la recommandation dudit comité;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil :

- Accepte l'entente relative à la fourniture du service de protection contre l'incendie sur le territoire de la ville de Lac-Delage par la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury (version du 11 février 2011);
- Autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite entente pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury; et
- Autorise la transmission de ladite entente aux assureurs pour l'intégration de celle-ci dans le portefeuille d'assurances de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 45-11

ACHAT D'HABITS DE COMBAT POUR LE SERVICE DE LA PROTECTION INCENDIE

Considérant que ce conseil avait autorisé le Service de la protection incendie à procéder à l'achat de cinq habits de combat (bunker) lors de l'étude des prévisions budgétaire 2011 afin d'accélérer la livraison de ceux-ci en remplacement d'habits désuets;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la protection incendie portant sur l'achat desdits habits de combat au fournisseur ayant le meilleur prix unitaire;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil entérine l'achat de cinq habits de combat (bunker) auprès de la firme CMP Mayer inc., au prix unitaire de 1 230 \$, plus les taxes applicables.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir la présente dépense sont disponibles (poste budgétaire numéro 02-220-68-643).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 46-11

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION - ENGAGEMENT D'UN OUVRIER DE VOIRIE AVEC SPÉCIALISATION

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un ouvrier de voirie pour assurer le remplacement de monsieur Roch Lafond suite à son transfert au service incendie, depuis janvier 2011;

Considérant qu'un affichage à l'interne et qu'une offre d'emploi dans les journaux et dans différents site WEB ont été publiés et que nous avons reçu dix-sept candidatures;

Considérant que huit candidats ont été reçus en entrevue par le comité de sélection et que monsieur Éric Beaulieu est le candidat qui présente le meilleur profil en regard des compétences recherchées comme mécanicien-ouvrier de voirie;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter le rapport du comité de sélection du 21 janvier 2011. Le conseil entérine l'engagement de monsieur Éric Beaulieu, à titre d'ouvrier de voirie avec spécialisation (mécanicien) au Service des travaux publics.

Monsieur Éric Beaulieu entrera en fonction à compter du 17 février 2011 aux conditions suivantes:

- Base de rémunération annuelle correspondant à 20.92 \$/h, soit l'échelon 6 de l'échelle salariale 2011 pour le poste d'ouvrier de voirie avec spécialisation au Service des travaux publics;
- Période d'essai de vingt semaines;
- Conditionnellement au certificat médical qu'il est apte à assumer les tâches de l'emploi par le médecin de la municipalité;
- Autres conditions générales d'emploi prévues à la convention collective des travailleurs et travailleuses de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, en vigueur du 5 août 2010 au 4 août 2013.

Les sommes nécessaires pour couvrir l'engagement de l'ouvrier de voirie avec spécialisation pour le Service des travaux publics pour l'année budgétaire 2011 sont prévues au budget.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 47-11

IMMOBILISATIONS 2011 – ACHAT D'UN VÉHICULE USAGÉ EN REMPLACEMENT DU CAMION FORD RANGER

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics portant sur les résultats des demandes de soumissions sur invitation, visant l'achat d'un camion fourgon utilitaire usagé en remplacement du camion Ford Ranger 1992;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil :

- Rejette la seule soumission reçue dans le cadre du projet d'achat d'un camion fourgon utilitaire usagé (non conforme à l'article numéro 2.1 du devis de soumission : camion neuf proposé par la firme);
- Autorise le Service des travaux publics à retourner en demande de soumission sur invitation pour ledit projet en diminuant certains critères (i.e. année du véhicule, kilométrage, etc.) au devis de soumission.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 48-11

RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS – PROJETS DE RÉFECTION ET DE PAVAGE D'UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-EDMOND ET DE TOUTE L'ASSIETTE DES CHEMINS WHALEN ET PLATEAU

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2011 prévoit les sommes nécessaires pour les dépenses inhérentes aux travaux de réfection de voirie des chemins Saint-Edmond (IF-0902), Whalen (IF-0903) et du Plateau (IF-1102);

Considérant la loi applicable en regard avec l'octroi de contrats d'honoraires professionnels dont les frais sont prévus entre 25 000 \$ et 100 000 \$, et les demandes de soumissions pour services professionnels dans le cadre du projet des travaux de réfection de voirie des chemins;

Considérant que sept consultants ont déposé des soumissions et qu'elles sont conformes;

Considérant que la firme les consultants Enviroconseil inc. obtient le meilleur pointage après évaluation;

Considérant que les services fournis, par le consultant sélectionné, consistent principalement à réaliser la conception, les plans et les devis préliminaires et définitifs, les documents d'appel d'offres, la surveillance, l'analyse des demandes de paiement et l'acceptation finale des travaux;

Considérant que le consultant Enviroconseil inc. a soumissionné pour la réalisation de l'ensemble du mandat (étapes 1, 2 et 3) pour un montant de 60 949,88 \$ toutes taxes incluses;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accorder le mandat à la firme les consultants Enviroconseil inc. pour la réalisation des travaux de l'étape 1 (conception, plans et devis préliminaires) et

l'étape 2 (plans et devis définitifs) au coût maximum de 17 500 \$, plus les taxes applicables.

Le conseil autorise le directeur du Service des travaux publics à mandater la firme pour l'étape 1 (conception plans et devis préliminaires et l'étape 2 (plans et devis définitifs), selon les montants indiqués à la soumission.

Les documents d'appel d'offres ainsi que l'offre de services professionnels reçus de la firme les consultants Enviroconseil inc. et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront puisées à même les règlements d'emprunts à être adoptés à cet effet (projets numéros : IF- 0902, IF-0903 et IF-1102).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 49-11

DÉSIGNATION D'UNE FIRME D'INGÉNIEURS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE PROLONGEMENT DU CHEMIN DES AFFLUENTS DANS LE DÉVELOPPEMENT MONT HIBOU

Considérant que le promoteur, Construction McKinley inc., désire débiter la phase III, prolongement du chemin des Affluents du développement domiciliaire du mont Hibou à l'hiver 2011;

Considérant que la désignation de la firme d'ingénieurs-conseils pour réaliser la surveillance des travaux relève exclusivement du privilège de la municipalité;

Considérant l'exigence de la demande de certificat d'autorisation relativement à l'engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des ouvrages avec l'autorisation accordée pour la phase III, prolongement du chemin des Affluents;

Considérant que le promoteur doit assumer la totalité du paiement des frais d'ingénieurs pour assurer la surveillance des travaux, les plans tels que construits et l'émission d'une attestation de conformité des ouvrages;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu de mandater la firme d'ingénieurs-conseils Génivar pour assurer la surveillance des travaux et pour l'émission d'une attestation de conformité des ouvrages, dans le cadre du projet de la phase III, prolongement du chemin des Affluents du développement domiciliaire du mont Hibou.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 50-11

VENTE D'UN BIEN DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation, auprès de quatorze fournisseurs spécialisés, dans les travaux de pavage, pour la vente d'une benne pour épandeur d'asphalte avec vis sans fin;

Considérant que le fournisseur Pavage Nordic inc. a soumis le plus haut prix, pour l'achat de la benne pour l'épandeur d'asphalte avec vis sans fin;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil octroie le contrat, pour la vente d'une benne pour l'épandeur d'asphalte avec vis sans fin, au fournisseur Pavage Nordic inc. pour un montant total de 8 000 \$ (taxes exclues), tel que décrit à sa soumission. La vente est finale et l'équipement vendu tel que vu sans aucune garantie. Le conseil autorise le versement dudit montant au fonds général de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT

Je, soussigné, Louis-Antoine Gagné, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement sur le stationnement.

Conseiller

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT – ÉVALUATIONS ANNUELLES DES EMPLOYÉS

Rés. : 51-11

MONSIEUR PHILIPPE MORIN, INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

Considérant que le conseil a adopté, le 13 septembre 2010, la résolution numéro 312-10 ayant pour objet de nommer monsieur Philippe Morin au poste d'inspecteur en urbanisme et environnement, selon les conditions prévues à la convention collective des travailleurs et travailleuses de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;

Considérant la période d'essai inhérente à l'affectation de monsieur Philippe Morin est terminée;

Considérant la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement relative à la nomination de monsieur Philippe Morin à titre d'employé permanent au Service de l'urbanisme et de l'environnement avec une rémunération annuelle pour l'année 2011 correspondant à l'échelon 2 du poste d'inspecteur en urbanisme et environnement;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil confirme dans ses fonctions d'inspecteur en urbanisme et environnement à titre d'employé permanent, monsieur Philippe Morin, titulaire du poste et ce, rétroactivement au 25 janvier 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 52-11

MONSIEUR RENÉ BOILY, CONSEILLER EN URBANISME

Considérant que le conseil a adopté, le 12 juillet 2010, la résolution numéro 246-10 ayant pour objet de nommer monsieur René Boily au poste de

conseiller en urbanisme, selon les conditions prévues à la convention collective des travailleurs et travailleuses de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;

Considérant la période d'initiation et d'entraînement inhérente à l'affectation de monsieur René Boily est terminée;

Considérant la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement relative à la nomination de monsieur René Boily à titre d'employé permanent au Service de l'urbanisme et de l'environnement avec une rémunération annuelle pour l'année 2011 correspondant à l'échelon 3 du poste de conseiller en urbanisme;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil confirme dans ses fonctions de conseiller en urbanisme à titre d'employé permanent, monsieur René Boily, titulaire du poste et ce rétroactivement au 19 octobre 2010.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-591 RELATIF AU ZONAGE

Je, soussignée, Marie-Eve D'Ascola, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement numéro 09-591, relatif au zonage.

Conseillère

AVIS DE MOTION – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-592 RELATIF AU LOTISSEMENT

Je, soussignée, Marie-Eve D'Ascola, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement numéro 09-592, relatif au lotissement.

Conseillère

AVIS DE MOTION – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-601 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Je, soussignée, Marie-Eve D'Ascola, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement numéro 09-601, relatif aux permis et certificats.

Conseillère

AVIS DE MOTION – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-602 RELATIF À LA CONSTRUCTION

Je, soussignée, Marie-Eve D'Ascola, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement numéro 09-602, relatif à la construction.

Conseillère

**AVIS DE MOTION – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-603
RELATIF AUX PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION
ARCHITECTURALE**

Je, soussignée, Marie-Eve D’Ascola, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d’une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement numéro 09-603, relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale.

Conseillère

**AVIS DE MOTION – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-606
RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS**

Je, soussignée, Marie-Eve D’Ascola, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d’une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement numéro 09-606, relatif aux usages conditionnels.

Conseillère

Rés. : 53-11

DEMANDE DE SUBVENTION 2011 – ORGANISME RÉGIONAL

Considérant que Course en forêt – Chalets Alpains Stoneham ont tenu une première édition de La Course en forêt en 2010 et que celle-ci a connu un franc succès;

Considérant que l’événement est à caractère provincial pour son volet régulier et national avec la présentation de deux championnats canadiens d’Ultra Running;

Considérant que cette activité s’insère dans une série de courses déjà existante;

Considérant que les organisateurs désirent offrir la possibilité aux personnes à mobilité réduite de participer à l’événement à l’aide de chaises spécialisées;

Considérant que les événements de ce type sont importants pour le rayonnement de la municipalité;

Considérant que la municipalité aura une visibilité lors de l’événement;
Considérant que Course en forêt – Chalets Alpains Stoneham s’engage à présenter un rapport et à déposer son bilan financier dans les 60 jours après l’événement;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d’autoriser la direction du Service des loisirs et de la culture d’accorder une commandite de 3000 \$ à Course en forêt – Chalets Alpains Stoneham pour la tenue de l’événement La Course en forêt et de signer une entente sur la visibilité de la municipalité lors de l’activité. La somme est prévue dans le budget d’opération 2011 du Service des loisirs et de la culture au poste no 02-701-90-970.

Adoptée à l’unanimité.

Rés. : 54-11

DEMANDE DE RECONNAISSANCE D’UN ORGANISME DU MILIEU

Considérant la politique de reconnaissance et de soutien en vigueur;

Considérant la demande de reconnaissance déposée en bonne et due forme par Les Saltimbanques de Stoneham;

Considérant que la municipalité n'a pas sur son territoire un tel organisme, soit avec un mandat de création de spectacles;

Considérant que la municipalité désire donner un nouveau souffle au domaine culturel;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Édith Coulombe et résolu de reconnaître Les Saltimbanques de Stoneham et d'autoriser la direction du Service des loisirs et de la culture à confirmer à ce dernier sa reconnaissance et les services offerts par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 55-11

MANDAT À UN CONSULTANT – PLAN D'ACTION POUR LES PARCS ET TERRAINS DE JEUX ET ENTRÉES DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que les mandataires ont déjà réalisé en 2006 un projet de design urbain pour notre municipalité et connaissent ainsi bien notre territoire et nos caractéristiques;

Considérant la volonté du conseil municipal de réaménager le Parc des Fondateurs;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture désire avoir une vue globale de développement des parcs dans le secteur du village avant d'entreprendre le réaménagement du Parc des Fondateurs;

Considérant l'importance de bien répondre aux besoins de la population dans les années futures;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'autoriser la direction du Service des loisirs et de la culture de donner le mandat à Lisa-Marie Gagnon, Myriam Boucher et Claudia Desaulniers, afin de procéder à l'analyse de l'aménagement de nos parcs et espaces publics dans le but d'orienter nos décisions pour nos futurs développements. Le coût du mandat est de 7 000 \$. Le montant sera payable en trois chèques répartis également entre les trois mandataires. La somme est prévue dans le budget d'opération 2011 du Service des loisirs et de la culture au poste numéro 02-701-22-411.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Rés. : 56-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 22 h 08, l'ordre du jour étant épuisé, il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chatigny, directeur général
et secrétaire-trésorier